

Mémoire d'Auschwitz ASBL Rue aux Laines, 17 boîte 50 – 1000 Bruxelles Tél.: +32 (0)2 512 79 98 www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

Filmer, juger. De la Seconde Guerre mondiale à l'invasion de l'Ukraine (Christian Delage)

Agnès Graceffa

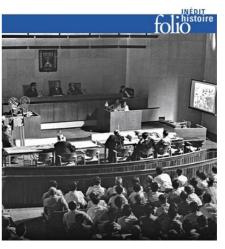
ULB – Mémoire d'Auschwitz ASBL

Octobre 2024

Paru en 2006, il y a quinze ans déjà, le livre *La Vérité* par l'image. De Nuremberg au procès de Milosevic de l'historien Christian Delage avait fait date. Il nous en offre ici une édition augmentée, sous un nouveau titre qui précise immédiatement l'élargissement de son champ chronologique à l'invasion de l'Ukraine de février 2022. C'est l'occasion de réfléchir à nouveau aux questions si cruciales que posent les témoignages filmés de la Shoah et autres crimes de guerre quant à leur réalisation et à leur usage probatoire et documentaire.

Professeur émérite à l'Université de Paris 8, Christian Delage a dirigé l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS/Paris 8) de 2014 à 2020 et a enseigné plusieurs années à la Cardozo Law School de New York. Dès ses années de formation, il s'est penché sur la question de la mémoire de la Shoah et plus

Christian Delage
Filmer, juger
De la Seconde Guerre mondiale
à l'invasion de l'Ukraine



spécifiquement du témoignage et de ses producteurs (les témoins). Son attention à l'image, au traitement audiovisuel du témoignage filmé et à son usage pluriel l'a progressivement conduit à prendre lui-même la caméra et se faire collecteur de témoignages et réalisateur : une première expérience de montage pour le Mémorial de la Maison des enfants d'Izieu, réalisé à partir des archives du procès de Klaus Barbie, a été suivie de plusieurs autres réalisations documentaires jusqu'à celle, en 2022, du film 13 Novembre, des vies plus jamais ordinaires, consacré aux attentats de Paris.

Cette double casquette d'historien et de réalisateur, d'analyste et de praticien, fait de Christian Delage un des meilleurs spécialistes français de l'usage documentaire et probatoire de l'image audiovisuelle et de l'évolution de celui-ci au cours du XX^e siècle tant dans le cas des guerres que des actes criminels ou terroristes. Son approche s'ancre ici dans l'histoire longue du cinéma documentaire américain, avec l'expérience fondatrice du film *Furie* par Fritz Lang en 1936 et sa scène de lynchage, auquel il associe un appareil conceptuel riche qui va de Walter Benjamin à Georges Didi-Hubermann.

C'est sur un événement beaucoup plus récent que s'ouvre le livre : un discours de Volodymyr Zelenski, prononcé en 2022, qui convoque le souvenir du procès de Nuremberg pour annoncer la tenue prochaine, inexorable, d'un tribunal face auquel les actuels agresseurs de l'Ukraine auront à rendre des comptes. C'est cette référence qui fonde le désir de Delage d'interroger à nouveau cette histoire longue au prisme de l'actualité ukrainienne. Comment se construit un dossier documentaire en matière de crime de guerre ou de génocide ? Quelle évolution a subi cette pratique, depuis la simple reconnaissance de la véracité historique des images jusqu'à celle de leur valeur probatoire ? Il faut donc revenir au début de cette pratique, avec la naissance, aux États-Unis, dans les années 1930, des actualités filmées, puis des premiers documentaires engagés qui dénoncent, images à l'appui, des situations d'inégalités ou de discrimination. Rapidement, l'usage de la photographie comme preuve est reconnu dans le prétoire américain.

La montée du nazisme offre un nouveau défi aux réalisateurs engagés : comment montrer les images de la puissance hitlérienne sans en faire la propagande? C'est l'occasion de réfléchir sur les questions de montage et de mise en scène. Une spécificité du régime nazi avait été le souci de dissimuler ses crimes et de produire une réalité alternative. Pour en prouver l'horreur et rétablir la vérité, il fallait donc d'autres images, plus fiables et plus véridiques. Une attention toute particulière est donc donnée à la documentation visuelle, d'autant que le rôle des documentaires d'archives devient pluriel: il s'agit premièrement de persuader de la réalité et de l'ampleur des crimes nazis, deuxièmement de former l'armée américaine, troisièmement de rééduquer les Allemands, et enfin de convaincre les criminels. Un des chapitres majeurs du livre relate la constitution du Tribunal militaire international (TMI). La reconnaissance de la Shoah y est initialement une question annexe qui exige néanmoins une première tentative d'évaluation chiffrée du massacre. L'objectif majeur consiste à collecter le matériel probatoire qui permettra de rendre visible le crime. Le premier film projeté en audience sous le titre Les Camps de concentration nazis résulte d'une production militaire et Delage souligne combien la question de l'intégration des témoignages y est prégnante. L'intention y est de laisser l'image raconter l'histoire. Un dispositif spécifique est imaginé dans le prétoire afin de confronter les accusés aux preuves visuelles des atrocités, dans le but de contrecarrer leurs éventuelles dénégations : « pour fonder le crime contre l'humanité en droit, explique Delage, peut-être fallait-il que ceux-ci soient conduits, individuellement, à en éprouver la transgression majeure.» (p. 166) L'ensemble crée une expérience nouvelle de médiation cinématographique qui constitue la première étape du processus collectif d'élaboration et de mise à distance du génocide. Ainsi Delage revient sur le détail de cette mise en scène pour montrer que le but du TMI est bien de confronter les dignitaires nazis à leur responsabilité dans le génocide et que la critique selon laquelle le TMI serait un « tribunal des vainqueurs » ne tient pas. Le but ultime était bien de faire reconnaître la qualification novatrice de crime de génocide.

Orson Welles est le premier à initier une tentative de fictionnalisation de la Shoah aux côtés du producteur Sam Spiegel avec le film Date with Destiny. L'action du TMI fait ensuite l'objet de plusieurs réalisations de fictions allant jusqu'à la reconstitution de scènes du procès de Nuremberg. Celles-ci conduisent à une universalisation de la Shoah. Une étape suivante est franchie avec le procès Eichmann. Véritable laboratoire politique, il vise, pour les responsables politiques israéliens, à imprégner le monde entier, et surtout les jeunes générations, des «lecons» du génocide et par là à apporter la justification ultime du bien-fondé de l'existence de l'État juif (p. 222). Là encore, Delage expose avec minutie les procédés de mises en scène qui président au choix et à la manière de filmer le procès, suivant une double visée pédagogique et thérapeutique. Tout au long de l'ouvrage, l'auteur s'arrête ainsi avec justesse sur ces éléments techniques qui apportent un éclairage supplémentaire au propos et soulignent l'impact des évolutions technologiques sur la production d'images et sur leur nature : maniabilité et automatisation des appareils photo, couleur, enregistrement sonore, grand angle, jusqu'au passage au numérique et l'accès à la vidéo pour tous, par tous, jusqu'à sa transmission en temps réel. Dans le cas suivant des procès contre les responsables serbes des politiques d'épuration ethnique menées en Bosnie, l'impact des images ne dépend pas seulement de leur contenu, mais aussi du séquençage du procès c'est-à-dire du moment où celles-ci sont projetées: plus impressionnantes au début, elles se banalisent au fur et à mesure du procès, et leur dimension traumatogène, recherchée par l'accusation, devient parfois contre-productive, comme dans le cas de l'exécution de six jeunes Bosniagues par des commandos Skorpion du ministère de l'Intérieur serbe. L'auteur revient ensuite sur le cas du procès Barbie pour lequel il apporte sa propre expérience de réalisation. C'est l'occasion de poser la question du témoin et de sa crédibilité, de son autorité fondée sur son statut de victime, mais dont la captation filmée peut entrainer une suspicion peu légitime. La distance temporelle avec les faits demeure toujours problématique, et il faut saluer la mise à disposition en ligne, désormais largement acquise, des archives audiovisuelles de ces témoignages, même si leur réception pose de nouvelles questions. L'étude des cas des procès Touvier et Papon permet ensuite à Christian Delage de rendre hommage au travail de scénographie qui s'y tint : la définition des cadres de tournage, des plans, des angles de vues et des lumières assure une présence respectueuse des caméras ainsi que la captation fidèle des débats.

Des récits filmés des victimes du 13 novembre 2015 à la vidéo de l'arrestation de Georges Floyd le 25 mai 2020 à Minneapolis, les exemples multiples d'usage de ce type de matériel dans les procès prouvent qu'il a désormais acquis une pleine légitimité. Le cas de l'Ukraine montre enfin combien la collecte des preuves audiovisuelles de crimes contre les civils est devenue un impératif prioritaire. La possibilité offerte par la captation et la diffusion de tous et toutes de ces images, y compris en temps réel grâce à internet, tend à donner l'impression d'une plénitude communicationnelle et informative qui ne doit pas nous détourner de l'impératif à questionner la puissance véritative de l'image. Au-delà de l'éventuelle sidération devant la multiplication des choses filmées et de leur éventuelle violence, et de la croissance exponentielle des possibilités de falsifications, l'enjeu n'est-il pas encore davantage aujourd'hui qu'hier à l'exercice du sens critique ? Dans quel abime mémoriel se trouve enterré le crime dont l'auteur sera parvenu à interdire ou détruire toute image ?



Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.

